



# Bulletin des élus CGT et UGICT au CE

Lors des élections de juin 2010, nous nous étions engagés à remplir les deux missions qui sont celles des élus d'un CE :

**Rôle économique :** pour la CGT, le rôle des élus du CE ne se résume pas à la gestion des activités sociales, ils doivent être porteurs des préoccupations et des revendications légitimes du personnel notamment lors des plénières du CE et alerter la direction sur la réalité du terrain en étudiant et intervenant sur l'ensemble des dossiers qui concernent le personnel. Ce rôle est d'une importance capitale au regard du contexte catastrophique dans lequel évolue notre organisme et qui n'a fait que s'aggraver ces dernières années.

**Rôle social :** une véritable transparence et rigueur dans la gestion du budget en rupture avec la gestion précédente était indispensable pour les élus de nos syndicats. Nous nous étions engagés à mettre en place une nouvelle répartition budgétaire plus équitable afin de répondre aux attentes du plus grand nombre et notamment des bas salaires. Les décisions concernant le fonctionnement quotidien du CE sont prises lors de réunions de bureau, les questions importantes sont mises à l'ordre du jour des séances plénières afin de permettre un débat plus large et l'expression de tous les élus.

**Notre bilan à mi-mandat :**

Nos OS sont maintenant représentées au Bureau du CE, après en avoir été exclues arbitrairement durant la précédente mandature.

Vos élues CGT, Laurence Reynaud et Claudine Rovera assument donc respectivement les postes de trésorière et de 1ère secrétaire adjointe et Michel Laurent (élu UGICT) le poste de secrétaire administratif.

Pour rappel, suite à la dénonciation du droit syndical à la CAF 13 par notre Direction en avril 2010, le Bureau du CE est toujours composé de 7 membres mais seulement 4 d'entre eux sont permanents au lieu de 7 précédemment pour une charge de travail et une gestion de budget identiques.

Lors de notre prise de fonction, constatant l'opacité de la gestion financière et comptable du précédent CE, **le Bureau a voté à l'unanimité pour la réalisation d'un audit financier** qui a permis de soulever des anomalies et un manque de lisibilité sur la représentation comptable par activité, des dépassements budgétaires avec un manque d'équité sur les participations des agents, ce qui a conduit entre autres à un déficit de 200 000 € (dont 40 000 € de factures non payées).

**L'urgence a donc été de redresser les comptes par une gestion rigoureuse du budget et tenter de recouvrer les sommes dues tout en évitant de pénaliser le personnel et enfin mettre fin aux pratiques clientélistes.**

Cette gestion méthodique a permis d'assainir les finances du CE et de mettre en place une partie des propositions sur lesquelles nous nous étions engagés lors des dernières élections telles que :

**L'augmentation de la participation du CE pour les chèques vacances de 100 à 120 € pour porter la valeur du chéquier à 180 € ( 98 % des salariés de notre organisme en bénéficient).**

**La mise en place des chèques culture d'une valeur de 50 € dont une participation du CE de 30 €,** cette proposition remporte un très grand succès puisqu'à ce jour plus de 60% du personnel en a fait la demande .

**Nous avons pu développer des activités comme les locations été/hiver (+ 30% du budget consacré à cette activité) et les sorties enfants (désormais un mercredi par trimestre au lieu de 2 sorties par an avant 2011) .**

**La remise en place des nuitées** intéresse également une grande partie du personnel, pour rappel, cette activité avait été mise en place lors de notre présence au CE entre 2004-2006 puis retirée par l'ancienne équipe lors de notre exclusion entre 2006 et 2010.

**Le Comité d'Entreprise dispose également d'un volume de 2800 h** à répartir entre les différentes commissions du CE . Cela nous permet de détacher des collègues de travail et ainsi d'avoir des relais dans tous les secteurs du département afin de répondre aux attentes de chacun .

**Nous nous étions également engagés à rédiger un nouveau Règlement Intérieur, ce dernier est en cours de rédaction et sera prochainement finalisé et présenté au bureau du CE et ensuite en séance plénière du Comité d'Entreprise .**

**La CGT et l'UGICT proposeront entre autres que figure noir sur blanc, une clarification sur les avantages et gratuités proposés par les différents prestataires.**

Notre positionnement sur ce sujet est très clair et cela était également un engagement fort dans notre programme électoral .

**Nous sommes contre toute forme de gratuité pour les élus du CE , les élus du CE permanents ou pas n'ont pas à bénéficier d'avantages par rapport au reste du personnel .**

Nos élus ont toujours respecté cette conception du syndicalisme dans la gestion d'un CE, nous serons intransigeants sur ces questions éthiques .